

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Uzin-UTZ France S.A.S.
Une société du Groupe Uzin Utz
6 av. du Professeur André Lemierre
75980 PARIS cedex 20
Représenté par M DOLOU Yannick, Directeur général
Ci-après dénommé : Uzin-UTZ France SAS

ET LE

LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET
32 rue Mansart
BP 2359
22023 SAINT-BRIEUC

Représenté par Monsieur ROVERC'H
Ci-après dénommé : **LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

RAISONS DU PARTENARIAT

Considérant d'une part,

La société UZIN-UTZ France filiale française d'un groupe allemand, la société est spécialisée dans la conception et la fabrication des systèmes à destination du second œuvre. Présent sur le marché à travers nos différentes marques, UZIN, Wolff, le groupe Uzin Utz AG possède un savoir-faire qui prend en compte 100 % des besoins de la remise en état, la rénovation et la conservation des revêtements de sol, des parquets et des carrelages.

Que la société UZIN-UTZ France souhaite soutenir l'action éducative du Lycée LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET consistant à rapprocher le système éducatif des réalités économiques industrielles.

Considérant d'autre part,

Que le LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET souhaite développer son réseau d'entreprises partenaires.

Que le LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET souhaite apporter aux élèves une meilleure connaissance de la vie professionnelle afin de favoriser leur insertion dans le monde du travail.



Uzin Utz France SAS

Siège social: 4 rue Président Coty | 02880 Crouy | Direction France: 6 avenue du Professeur André Lemierre | 75980 Paris
Cedex 20 | Téléphone +33 1 41 63 27 20 | Fax +33 1 41 63 27 21 | E-mail fr@uzin-utz.com | Internet www.uzin-utz.com
SAS au capital de 360 000 € | Siren 377551106 | Code APE 4675Z | N° TVA FR 44377551106

Les parties ont ainsi convenu ce qui suit :

AXES DU PARTENARIAT

ARTICLE 1 – FORMATION PROFESSIONNELLE DES ELEVES

Intervention de collaborateurs d'Uzin France auprès des élèves

Afin de familiariser les élèves aux nouvelles méthodes de mise en œuvre, à la connaissance des nouveaux produits et nouvelles réglementations, les collaborateurs de la société UZIN-UTZ- France SAS pourront intervenir auprès des élèves des différents secteurs du pôle bâtiment dans un but pédagogique et technique.

ARTICLE 2 – VEILLE TECHNOLOGIQUE

Intervention des collaborateurs de UZIN-UTZ France SAS auprès des enseignants

Dans un objectif de veille technologique, les collaborateurs de la société Uzin-UTZ France SAS pourront intervenir auprès des enseignants du Lycée afin de participer au maintien et à l'enrichissement des savoirs techniques et technologiques des professeurs.

ARTICLE 3 – ACCUEIL DE MANIFESTATIONS

- Manifestations privées :

De façon à permettre à UZIN-UTZ France SAS d'assurer ses interventions auprès des élèves et des enseignants du Lycée et d'entreprise extérieure, le Lycée mettra à la disposition des locaux en particulier plateaux techniques, salles de réunion, salles de conférence.

Ces interventions à but pédagogiques et techniques seront préparées par UZIN-UTZ France en collaboration avec le Lycée.

- Rencontres de professionnelles

Dans le cadre de rencontres de professionnelles organisées par le lycée, il mettra gracieusement un stand à la disposition d'UZIN-UTZ France SAS, pour la durée de la manifestation.

- Respect du règlement intérieur

Dans le cadre des interventions, le personnel d'UZIN-UTZ France SAS et ses invités seront soumis au respect du règlement intérieur de l'établissement

ARTICLE 4 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans la perspective des rencontres de professionnelles organisées par le Lycée, la société UZIN-UTZ France SAS communiquera au Lycée ses marques logo et garantit qu'elle est titulaire de tous les droits et notamment des droits de propriété intellectuelle portant sur ses marques.

Le Lycée reconnaît que le présent contrat ne confère aucun droit, titre ou intérêt en sa faveur sur ces marques et autres droits de propriété intellectuelle de UZIN-UTZ France SAS en dehors du droit d'usage des marques logo dans le cadre de la communication en vue des rencontres de professionnelles tel que prévu à l'article 3 et ci-dessus.

Chacune des parties s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement à la réputation, à l'honneur et à l'image de marque de son cocontractant. Il est précisé que le Lycée pourra faire état de son partenariat à l'égard des tiers sous les marques UZIN, WOLFF.

ARTICLE 5 – DATE ET EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de un an. Elle est renouvelée annuellement dans la limite de 5 ans sauf décision de l'une ou l'autre des parties de mettre fin au présent partenariat à l'issue de chaque année, et moyennant un préavis de 2 mois.

Article 6 – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

Le présent contrat est régi par le droit français.

Tout litige de quelque nature que ce soit, relatif au présent contrat, sera à défaut de solution amiable convenue entre les parties dans le mois de sa survenance, soumis aux juridictions compétentes de Paris.

Article 7 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat, chaque partie fait élection de domicile en son siège social mentionné ci-dessus.

Fait à Paris, en 3 exemplaires, le : 1 Décembre 2020

Pour la société UZIN-UTZ France SAS

Pour le

Monsieur Yannick DOLOU
Directeur General

Monsieur ROVERC'H Hervé
Provisieur



Uzin Utz France SAS

Siège social: 4 rue Président Coty | 02880 Crouy | Direction France: 6 avenue du Professeur André Lemierre | 75980 Paris
Cedex 20 | Téléphone +33 1 41 63 27 20 | Fax +33 1 41 63 27 21 | E-mail fr@uzin-utz.com | Internet www.uzin-utz.com
SAS au capital de 360 000 € | Siren 377551106 | Code APE 4675Z | N° TVA FR 44377551106



Uzin Utz France SAS

Siège social: 4 rue Président Coty | 02880 Crouy | Direction France: 6 avenue du Professeur André Lemierre | 75980 Paris
Cedex 20 | Téléphone +33 1 41 63 27 20 | Fax +33 1 41 63 27 21 | E-mail fr@uzin-utz.com | Internet www.uzin-utz.com
SAS au capital de 360 000 € | Siren 377551106 | Code APE 4675Z | N° TVA FR 44377551106